

ECRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.      PRINCIPAUX CONCILES.

- sur le siege de Tolède , 667. Il est auteur du livre des Ecrivains Ecclésiastiques, qui sert de continuation à celui de son prédécesseur. Il avoit composé plusieurs autres ouvrages, dont il ne reste que son traité de la Virginité perpétuelle de Marie, que plusieurs sçavans même lui contestent, avec quelques lettres & quelques sermons.
- S. Fructueux de Bragance, vers 670. On a de lui une regle monastique, qu'il avoit composée pour les maisons religieuses de son diocèse.
- S. Julien de Tolède, 690, auteur d'un traité contre les Juifs & de quelques autres ouvrages, tant sur la morale que sur l'histoire.
- S. Théodore de Cantorbéri, 690, le premier des Latins qui ait fait un Pénitentiel. Il n'en reste que des fragmens.
- Cresconius, évêque Afri- 692, dit Quini-Sexte, comme suppléant aux V & VI conciles généraux qui n'avoient point fait de canons pour la discipline. Celui-ci en fit 102, dont plusieurs furent rejettés par les Papes, entr'autres ceux qui permettent aux prêtres, aux diacres & aux soudiacres, d'user du mariage contracté avant leur ordination.
- Concile de Bergamsted en Angleterre, 697, où les deux puissances concoururent, & où l'on ordonna des amendes & d'autres punitions temporelles.
- Concile d'Aquilée, 698. Le patriarche & les évêques de son ressort y renoncèrent unanimement au schisme, où ils avoient été engagés à l'occasion des trois chapitres.
- Concile de Rome, 732, contre les ennemis des saintes images.
- Concile de Germanie, 742,